

Algérie : évaluation du plan stratégique de pays provisoire du PAM (2019 – 2022)

Résumé des termes de référence

Les évaluations de plan stratégique de pays (EPSP) englobent l'intégralité des activités menées par le PAM pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) fournir des éléments d'évaluation et des enseignements sur la performance du PAM afin d'éclairer les décisions stratégiques prises au niveau des pays, en particulier pour l'élaboration du prochain plan stratégique de pays ; 2) rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Objet et priorité de l'évaluation

Depuis 1986, le PAM fournit de l'assistance pour sauver la vie des réfugiés sahraouis basés dans cinq camps, près de la ville de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie. Dans le cadre de l'actuel plan stratégique de pays provisoire (PSPP) pour l'Algérie (2019-2022), cette assistance est fournie sous deux effets directs stratégiques à travers quatre activités axées sur la réponse aux crises.

Effet direct stratégique 1 : Les réfugiés sahraouis en situation d'insécurité alimentaire ciblés qui vivent dans les camps se trouvant à proximité de Tindouf sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels tout au long de l'année. Les activités comprennent la fourniture d'une assistance alimentaire générale, une alimentation scolaire tenant compte de la dimension nutritionnelle et des activités pour renforcer les moyens d'existence dans les camps.

Effet direct stratégique 2 : D'ici à 2022, l'état nutritionnel des réfugiés sahraouis ciblés vivant dans les camps situés à proximité de Tindouf s'améliore. Les activités incluent la prévention et le traitement de la malnutrition des personnes vulnérables vivant dans les camps, tels que les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, et les enfants âgés de 6 à 59 mois.

Plus de 90 pourcents des ressources ont été budgétisées et obtenues pour l'effet direct stratégique 1.

L'évaluation se focalisera sur les contributions du PAM aux résultats stratégiques énoncés dans le PSPP, et établiront des liens de cause à effet plausibles entre les produits des activités du PAM, la mise en œuvre, l'environnement opérationnel et les changements observés au niveau des résultats, en tenant compte aussi des effets inattendus.

Elle mettra également l'accent sur le respect des principes humanitaires, l'égalité des genres, la protection et à la responsabilité envers les populations touchées.

L'évaluation respectera les normes et standards du Groupe pour l'évaluation des Nations Unies (UNEG) et les critères d'évaluation du Comité de l'assistance au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE/CAD), à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la cohérence, la durabilité ainsi que la connectivité et la couverture.

Objectifs et utilisateurs de l'évaluation

Les évaluations ont un double objectif : rendre compte de l'action menée et en tirer des enseignements.

L'évaluation cherchera à solliciter le point de vue d'un large éventail de parties prenantes internes et externes, à être utile aux différents acteurs concernés et à fournir des enseignements à l'échelle nationale, régionale et institutionnelle. Les principaux utilisateurs des constats et des recommandations issus de la présente évaluation seront le Bureau de pays du PAM et ses partenaires. Cette évaluation permettra d'éclairer la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté au Conseil d'administration à sa session de juin 2022.

Questions clés couvertes par l'évaluation

L'évaluation abordera les quatre questions clés suivantes:

QUESTION 1 : Dans quelle mesure la position stratégique, le rôle et la contribution spécifique du PAM sont-ils fondés sur les besoins des réfugiés ainsi que sur les atouts du PAM ?

L'évaluation cherchera à déterminer dans quelle mesure : le PSPP répond aux besoins des personnes les plus vulnérables vivant dans les camps de sorte que nul ne soit laissé de côté; le positionnement stratégique du PAM est resté cohérent tout au long de la mise en œuvre du PSPP au vu de l'évolution du contexte, des capacités et des besoins; le PSPP cadre avec l'ensemble du système des Nations Unies et comprend des partenariats stratégiques appropriés fondés sur l'avantage comparatif du PAM dans le contexte des réfugiés.

QUESTION 2 : Quelle est l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques définis dans le PSPP dans les camps de réfugiés ?

L'évaluation examinera dans quelle mesure le PAM a réalisé les produits escomptés et contribué à l'obtention des effets directs stratégiques définis dans le PSPP, y compris la

réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, responsabilité à l'égard des populations touchées, égalité des genres et autres questions liées à l'équité). Elle appréciera aussi si les résultats obtenus dans le cadre du PSPP sont susceptibles d'être pérennes, et si le PSPP a facilité l'établissement de liens plus stratégiques entre l'aide humanitaire, le développement et, le cas échéant, l'action en faveur de la paix.

QUESTION 3 : Le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace dans le cadre de sa contribution à la réalisation des produits et des effets directs stratégiques définis dans le PSPP ?

L'évaluation déterminera si les produits ont été réalisés dans les délais prévus; la couverture et le ciblage des interventions ont été appropriés; la fourniture de l'assistance a été rentable; des mesures alternatives plus rentables ont été envisagées.

QUESTION 4 : Quels facteurs expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a opéré la réorientation stratégique escomptée dans le PSPP ?

L'évaluation cherchera à déterminer dans quelle mesure le PAM a analysé et utilisé les données existantes sur les défis liés à la faim et les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition au moment d'élaborer le PSPP. Elle appréciera aussi si le PSPP a conduit à: une mobilisation des ressources adéquates, prévisibles et flexibles; le développement de partenariats et de collaborations avec d'autres acteurs appropriés; plus de souplesse dans des contextes opérationnels dynamiques; et comment ces facteurs ont affectés les résultats. Enfin, l'évaluation cherchera à identifier tout autre facteur organisationnel ou contextuel ayant influé sur la performance du PAM et la réorientation stratégique escomptée dans le PSPP.

Portée, méthode et considérations éthiques

L'unité d'analyse est le PSPP pour l'Algérie, approuvé par le Conseil d'administration du PAM en juin 2019, ainsi que toute révision budgétaire approuvée ultérieurement. L'évaluation couvre toutes les activités du PAM (y compris les résultats transversaux) du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. L'évaluation couvrira également le PSPP - Transitoire du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019 afin de permettre une analyse sur un horizon plus long et de mieux évaluer dans quelle mesure les réorientations stratégiques envisagés avec l'introduction du PSPP ont eu lieu.

L'évaluation adoptera une approche méthodologique mixte se reposant sur des sources de données primaires et secondaires comprenant une revue bibliographique, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes, et des discussions de groupe. Une triangulation systématique des données obtenues à travers les différentes sources et méthodes sera menée pour valider les constats et éviter les biais dans le jugement évaluatif.

En raison des récents développements liés à la pandémie du COVID-19, certaines phases de l'évaluation seront menées à distance.

L'évaluation est conforme aux directives éthiques du PAM et de l'UNEG 2020. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de veiller au consentement éclairé, de protéger la vie privée, la confidentialité et l'anonymat des participants, d'assurer la sensibilité culturelle, de respecter l'autonomie des participants, de garantir un engagement équitable des participants (y compris des femmes et des groupes socialement exclus) et de veiller à ce que l'évaluation ne porte pas préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera conduite par une équipe de consultants indépendants ayant les compétences requises pour le PSPP en Algérie (c.-à-d. dynamiques politiques, sociales, économiques et de genre entourant les situations prolongées de réfugiés, les principes et la protection humanitaires, la problématique hommes-femmes, l'aide alimentaire et la nutrition).

RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION : L'évaluation sera gérée par Vivien Knips, Chargé d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Elle sera la principale interlocutrice entre l'équipe d'évaluation, représentée par le chef d'équipe, et les homologues du PAM, afin d'assurer le bon déroulement du processus et le respect des normes de qualité du bureau de l'évaluation du PAM. Michael Carbon, Chargé d'évaluation principal au Bureau de l'évaluation du PAM, fournira l'assurance de qualité au second niveau. La Directrice adjointe du Bureau de l'évaluation du PAM, Anne-Claire Luzot, approuvera les versions finales de tous les produits de cette évaluation.

GROUPE DE RÉFÉRENCE INTERNE : Le groupe, composé par des membres clés du personnel du PAM dans le bureau de pays, le bureau régional du Caire et au siège, aura un rôle consultatif et examinera les produits résultant de l'évaluation et formulera des observations.

PARTIES PRENANTES : On attend des parties prenantes internes du PAM qu'elles collaborent durant toute l'évaluation pour garantir l'utilité et la transparence du processus. Des parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le Gouvernement, les donateurs, les partenaires d'exécution et d'autres organismes des Nations Unies, seront consultés.

Communication

Les constats préliminaires seront partagés avec les parties prenantes du PAM dans le bureau de pays, le bureau régional et au siège lors d'une séance de compte rendu à la fin de la phase de collecte de données. Un atelier d'apprentissage sera organisé en juin 2021 pour garantir la transparence de l'évaluation et promouvoir l'appropriation des constats et des recommandations préliminaires par les parties prenantes, et pour informer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays.

Les résultats de l'évaluation seront diffusés et le rapport d'évaluation final sera accessible au public sur le site web du PAM.

Calendrier et étapes clés

Phase de mise en route : janvier 2021

Phase de collecte des données : mars-avril 2021

Compte rendu à distance : avril 2021

Phase de préparation du rapport : avril-juin 2021

Atelier d'apprentissage : juin 2021

Conseil d'administration : juin 2022